

PROCES VERBAL du CONSEIL ECOLE du 19/10/23

Ecole maternelle Châteaugiron-Landry
111bis rue de Châteaugiron
35000 RENNES
02 57 21 30 30
ecole.0350646m@ac-rennes.fr



| | | |
|---|------------------------------------|------------------|
| Madame Letang (Nationale de la circonscription Rennes centre sud) | Inspectrice de l'éducation | Excusée |
| Monsieur Bourcier | Elu ville de Rennes | Excusé |
| Monsieur Depeige | Elu ville de Rennes | Excusé |
| Monsieur Delaunay | Responsable d'antenne centre est | Excusé |
| Monsieur Pepet | Responsable éducation loisirs | Présent |
| Madame Durand | Directrice Kerveiza | Excusée |
| Madame Omnes | Cheffe de service Kerveiza | Excusée |
| Madame Aubinais (classe 4), Madame Julien (classe 5), Madame Aubault-Moreau (classe 7), Madame Urvoy (classe 6), Madame Doclin (classe 2) | Enseignantes | Présentes |
| Madame Thomas (classe 1) | Directrice et enseignante | Présente |
| Madame Schrotmann | Enseignante LSF Kerveiza | Excusée |
| Madame Certenais (classe 7) et Madame Prioul (classe 5) | ASEM | Présentes |
| Madame Peu, Madame Dequaire, Monsieur Tomczak, Madame Mesnier Pierrouet et Madame Guillou | Représentants des parents d'élèves | Présents |

1 – Résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

| | 2019/2020 | 2020/2021 | 2021/2022 | 2022/2023 | 2023/2024 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Inscrits | 270 | 269 | 273 | 257 | 298 |
| Votants | 92 | 65 | 55 | 71 | 91 |
| Bulletins blancs | 7 | 6 | 8 | 7 | 13 |
| Suffrages exprimés | 85 | 59 | 47 | 64 | 78 |
| Taux de participation | 34,07% | 24,16% | 20,15% | 27,63% | 30,57% |

| | | |
|----------------------------|--|------------|
| BOUVELLE Frédérique | Maman de Camille (classe 7) | Titulaire |
| PEU Nathalie | Maman de Mathis (classe 1) | Titulaire |
| GUENEGOU-BERTIN Anaïs | Maman de Ambroise (classe 2) | Titulaire |
| LE TUAL Clémentine | Maman de Léo (classe 1) et de Ninon (classe 3) | Titulaire |
| DEQUAIRE Claire | Maman de Mathilde (classe 1) | Titulaire |
| THIAM Dame | Papa de Boury (classe 2) | Titulaire |
| TOMCZAK Stéphane | Papa de Charline (classe 1) | Titulaire |
| MESNIER-PIERROUTET Aloysia | Maman de Elyne (classe 2) | Suppléante |
| BARBET Marion | Maman de Malo (classe 6) | Suppléante |
| GUILLOU Gaëlle | Maman de Romain (classe 3) | Suppléante |
| FOLLET Cassandre | Maman de Léon (classe 7) | Suppléante |

2 – Effectifs de rentrée.

| Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 | Classe 5 | Classe 6 | Classe 7 |
|---|--|--|---|--|--|--|
| GS | MS/GS | GS | MS | TPS/PS | MS/PS | TPS/PS |
| Enseignantes: Valérie THOMAS 67% ou Elisa WOLF (1lundi/2 et mardi) | Enseignante: Elsa DOCLIN 100% | Enseignante: Florence ECLANCHET 50% ou Miriam Riou 50% (jeudi, vendredi et 1 mercredi/2) | Enseignante: Delphine AUBINAIS 100% | Enseignante: Véronique JULIEN 100% | Enseignante: Sylvie TENENBAUM 55% ou Laura VEISE (lundi et mardi) remplacée par Alice URVOY jusqu'au 20/10/23 | Enseignante: Marine AUBAULT-MOREAU 80% ou Abdelkader ABDOULLATUF (vendredi) |
| ASEM Hélène SIROT | ASEM Isabelle LEMOIGNE | ASEM Fatiha HASSOUNI | ASEM Christine PRIOUL | ASEM Antuya ABDOURAHAMANI | ASEM Priscilla NUNES remplacée par Maëlys PIHERY | ASEM Cynthia CERTENAIS |
| | enseignante LSF Kelly SCHROTMANN | | | enseignante LSF Kelly SCHROTMANN | | |
| 1 AESH Matthieu BODOLLEC | 1 AESH LSF Swannie DENOUAL 1 AESH Matthieu BODOLLEC | 1 AESH en attente | | 1 AESH LSF Swannie DENOUAL | | |
| 1 MDPH | 1 MDPH 2 LSF | 1 MDPH 1 MDPH en attente de notification | 2 MDPH en attente de notification | 2 LSF | 1 MDPH en attente de notification | |
| 1 PAI | 1 PAI | | 2 PAI | 1 PAI | | |
| 25 | 9 MS + 15GS | 24 | 22 | 21 PS + 5 TPS | 15 PS + 9 MS | 20 PS + 5 TPS |
| 25 | 24 | 24 | 22 | 26 | 24 | 25 |

TOTAL : 170

3 – Règlement intérieur .

Règlement intérieur de l'école 2023 - 2024

Admissions et inscriptions :

Les enfants sont inscrits à la mairie de Rennes au service : Direction éducation et enfance. Lors de l'inscription, la famille doit présenter les pièces suivantes : le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de trois mois, le carnet de santé attestant que les vaccinations sont à jour ou contre-indiquées et un certificat de radiation si changement d'école. Après l'inscription administrative, les parents prennent rendez-vous avec la directrice pour l'admission.

Tout enfant qui présente des troubles de santé ou un handicap (allergie, diabète...) fera l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Fréquentations scolaires :

L'école est obligatoire à partir de la petite section. En PS, une demande d'aménagement du temps scolaire peut être faite à l'inspectrice.

Lorsqu'un enfant ne peut pas venir à l'école, la famille doit obligatoirement prévenir l'école au plus vite par mail de préférence. Toute absence doit être justifiée.

Les activités sur temps scolaire sont obligatoires. Toute dispense de ces activités nécessite une justification écrite des responsables des enfants.

Organisation du temps scolaire :

Les 24 heures d'enseignement sont réparties de la manière suivante :

Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

Entrée du matin (par la porte de la classe, côté cour) de 8h35 à 8h45.

Sortie du midi (par la porte de la classe, côté cour) à 12h00.

Entrée de l'après-midi (par la porte principale, côté nord) à 14h05.

Sortie de l'après-midi (par la porte de la classe, côté cour) à 16h15 (16h00 le vendredi)

Tous les matins, une collation est proposée à votre enfant.

Les TPS et PS qui déjeunent à la maison, sont accueillis par le péri-scolaire de 13h20 à 13h30 à la porte principale de l'école. Leurs frères et sœurs sont accueillis également.

Un temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC) est proposé aux élèves en complément des 24 heures d'enseignement. Les APC se déroulent 2 fois par semaine, le midi de 12h00 à 12h30 ou de 13h35 à 14h05. Elles sont réalisées par les enseignantes de l'école (sauf la directrice).

Les enfants qui sont allés au CALM (centre d'accueil loisirs municipal) du matin sont accompagnés jusqu'à la porte de leur classe par une ASEM (agent spécialisé de l'école maternelle) et confiés aux enseignantes.

Les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire sont pris en charge par l'ASEM et les animateurs à 12h00.

Les enfants qui restent au CALM du soir sont pris en charge par l'ASEM ou un animateur qui les accompagne au goûter du soir.

Les enfants qui restent au centre de loisirs, le mercredi après-midi sont pris en charge par l'ASEM ou par un animateur qui les accompagne au centre de loisirs.

Pour des raisons de sécurité, la porte de l'école est fermée.

Seuls les parents dont les enfants ont un suivi extérieur (orthophoniste, psychologue...) sont autorisés à venir chercher ou à ramener leur enfant pendant le temps scolaire.

Laïcité :

Le port de signes ou de tenues par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Hygiène :

Les enfants doivent venir à l'école dans une tenue propre adaptée aux activités scolaires et à la météo.

Les parents ou les responsables veilleront à l'hygiène corporelle et assureront un rythme de vie facilitant les apprentissages scolaires.

Tout vêtement prêté ayant servi à changer votre enfant devra être rendu propre.

Les parents doivent impérativement indiquer le nom de leur enfant sur ses vêtements, son doudou et son sac. Les vêtements oubliés et non réclamés à la fin de l'année scolaire seront donnés à une association humanitaire.

En cas de présence de poux, les enfants doivent subir un traitement pour limiter les risques de prolifération.

Sécurité :

Dans l'école, il est interdit de grimper sur le grillage, les murs et les portails, d'abîmer les végétaux, de jouer derrière les buissons, de s'asseoir sur les cordes, de marcher sur les copeaux de bois et de les lancer et de mettre du sable en dehors des bacs.

Les enfants ont l'obligation d'utiliser correctement les structures de jeux.

Il est interdit d'apporter des petits jouets à l'école et des aliments (hors collation). Il est interdit de porter des écharpes. Il est recommandé d'utiliser un cache-cou à la place de l'écharpe.

La prise de médicaments sur le temps scolaire est possible avec ordonnance pour l'asthme ou PAI (projet d'accueil individualisé).

Les parents n'entrent dans l'école que de manière exceptionnelle (rendez-vous avec enseignante par exemple).

Des exercices de sécurité ont lieu régulièrement à l'école. L'école a mis en place un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce PPMS permet la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Accident ou problème de santé :

En cas d'accident ou problème de santé, l'école prévient la famille dans les meilleurs délais pour qu'elle vienne chercher l'enfant.

En cas d'urgence, pour un élève accidenté ou malade, le médecin régulateur du 15 appelé prendra les décisions d'orientation ou de transport adéquates pour l'élève vers l'hôpital le mieux adapté.

Une attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile et individuelle accident) est demandée aux parents.

Intervenants extérieurs :

La directrice autorise l'intervention d'une personne extérieure à l'école, après vérification de son agrément auprès de l'inspecteur de l'Education Nationale.

L'enseignant assure de façon permanente la responsabilité pédagogique.

En cas de nécessité et pour l'encadrement des élèves au cours d'activités scolaires se déroulant sur le temps scolaire, les enseignants peuvent solliciter la participation de parents volontaires agissant à titre bénévole.

Téléphone portable :

L'utilisation du téléphone portable par un élève dans l'enceinte de l'école est interdite.

Responsabilité :

Le temps scolaire est sous la responsabilité de la directrice.

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| 8h35 à 12h00 | 8h35 à 12h00 | 8h35 à 12h00 | 8h35 à 12h00 | 8h35 à 12h00 |
| 14h05 à 16h15 | 14h05 à 16h15 | | 14h05 à 16h15 | 14h05 à 16h00 |

4- Projets de classe

| Période 1 | | Période 2 | | Période 3 | | Période 4 | | Période 5 | |
|-----------|--|-----------|---|-----------|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|---|
| 13/10/23 | Ecomusée Animation Pomme classe 1 | 07/11/23 | Ecomusée Animation Pomme classe 4 | 18/01/24 | Musée des beaux arts classe 4 | 02/04/24 | Musée des beaux arts classe 7 | 14/06/24 | Ferme des Gayeulles classe 5 |
| 20/10/23 | Ecomusée Animation Pomme classe 3 | 09/11/23 | Ecomusée Animation Pomme classe 2 | 19/01/24 | Musée des beaux arts classe 6 | 02/04/24 | Musée des beaux arts classe 5 | 27/06/24 | Ferme des Gayeulles classes 6 et 7 |
| | | 21/11/23 | CIE Histoire d'en rire classe 4 | | | | | | |
| | | 22/11/23 | CIE Histoire d'en rire classe 2 | | | | | | |
| | | 20/12/23 | Spectacle Goupil et Kosmao La paillette classes 1,2,3 | 25/01/24 | Musée des beaux arts classe 2 | 17/04/24 | Carnaval | | |
| | | 22/12/23 | Goûter de Noël | | | | | 3/07/24 | Spectacle de fin d'année |

- Le projet avec **la feuille d'érable** se déroulera pendant les périodes 4 et 5 (1 séance dans les classes 5,6 et 7) et 2 séances dans les classes 1,2,3,4. Les MS de la classe 6 seront répartis dans les classes 4 et 2 pour la 2ème séance.
- Une visite animation au **FRAC** sera programmée en période 3 ou 4 pour les classes 1 et 3.
- Une animation au **CIE** (C'est quoi les émotions) sera demandée pour les classes 1 et 2 pour la période 3.
- Des animatrices de l'association « **Lire et faire lire** » viennent dans les classes 1,4,5 et 7. Elles prennent les enfants par groupes de 4 à 6 élèves dans la bibliothèque de l'école pour la lecture d'albums.
- Les enfants participeront à une ou plusieurs animation à la **bibliothèque du Landry**.
- **La semaine du goût** s'est déroulée cette semaine. Les classes travaillaient en binôme ou trinôme. Les enfants ont travaillé avec des camarades d'une autre classe. Ils ont réalisé des ateliers cuisine, art plastique et modelage et ont participé à un atelier de découverte des saveurs.
- Plusieurs classes pratiquent l'«**école dehors** » une fois par semaine. Les enfants habillés d'un gilet jaune vont au parc du Landry ou derrière l'école élémentaire faire des ateliers avec les éléments de la nature, une récréation, une lecture offerte et la séance de motricité sur la nouvelle structure du parc du Landry.

- Le **spectacle « Bulle et Bob dans la cuisine » de Natalie Tual** sera présenté aux enfants dans la salle de motricité le 31 janvier 2024 .
- Nous participerons à la **semaine académique de la maternelle**.
- Une **sortie de fin d'année** sera programmée dans chaque classe en période 5.

5 – Auto-évaluation d'école

Cette année, l'école doit participer à l'évaluation d'école
L'évaluation d'école concerne le groupe scolaire. Certains points seront vus en commun avec les 2 écoles.

Premier temps : Auto-évaluation par l'ensemble des acteurs de l'école en période 2

4 domaines vont être évalués :

1. Apprentissage et parcours des élèves
2. Vie et bien-être de l'élève, climat scolaire
3. Acteurs et fonctionnement de l'école
4. Environnement institutionnel et partenarial

Des réunions seront faites en petits groupes sur des sujets précis : liaison GS/CP, relation avec les ASEM et le péri scolaire, relation avec les parents, résultats des évaluations.....

Pour certaines réunions, les représentants des parents, les animateurs, les ASEM... participeront.

La réunion avec les représentants des parents d'élèves se déroulera le 9 novembre de 16h30 à 18h00.

Le rapport de cette auto-évaluation devra être remis la 3^{ème} semaine de janvier.

Deuxième temps : Evaluation externe par 3 évaluateurs

L'évaluation externe se déroulera pendant 2 jours, la semaine du 5 au 9 février 2024.

Les évaluateurs externes seront un inspecteur/trice d'une autre circonscription, un conseiller pédagogique d'une autre circonscription et un directeur/trice d'école. Ils signent au préalable une charte de déontologie.

Troisième temps : Rapport de l'évaluation

Suite à l'évaluation, les évaluateurs rédigeront un rapport qu'ils enverront à l'école en période 4.

Ce rapport permettra de donner des priorités pour le futur projet d'école.

Les enseignantes pourront demander une formation de 6 heures (prises dans leur temps de formation) pendant la prochaine année scolaire sur un domaine précis.

Le rapport final sera présenté lors du 2^{ème} ou 3^{ème} conseil école.

6 -Temps péri-scolaire.

- Effectifs et encadrements

| | CALM du Matin | Midi | CALM du Soir | Mercredi |
|------------------------------------|--|--|---|---|
| Enfants <i>(Moyenne)</i> | Maternelle : 18 Élémentaire : 18 | 127 à 139 <i>(Rentrée 2022 : 115 à 120)</i> | 60 à 70 <i>(Rentrée 2022 : 50 à 60)</i> | 30 à 37 <i>(Fort effectif chez les TPS/PS = environ la moitié)</i> |
| Encadrants | 2 ASEM <i>A la caravane (Une salle pour les maternelles et une salle pour les élémentaires)</i> | 7 ASEM 2 animatrices 1 animatrice référente LSF 1 animateur référent pour enfants à besoins spécifiques. | 4 à 5 animateurs <i>(Dont 1 à 2 animateurs partant à 17h35 en élémentaire.)</i> | 4 animateurs |

- Ateliers périscolaires

➤ Du 06 novembre 2023 au 28 juin 2024.

Planning des ateliers associatifs intervenants sur les temps périscolaires en maternelle

| | | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|------|---------------------|--|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Midi | 12h00 à 13h00 | <i>Cercle Celtique:</i> Culture Bretonne <i>Afrikan Diwan :</i> Culture Africaine | <i>CPB Rapatel:</i> Motricité/Gym | <i>CPBRapatel:</i> Multisports | |
| Soir | 16h30 à 17h30 | | | | <i>Selen K:</i> Danse |

➤ Le planning et les classes concernées seront transmis aux familles pendant les vacances.

- Pas d'inscriptions au préalable, les groupes seront formés par les ASEM ou les animateurs selon l'envie des enfants.
- Les enfants des classes de MS et GS pourront être amenés à changer de service de restauration afin qu'ils puissent tous bénéficier des ateliers, et aussi leur permettre de déjeuner plus tôt à certaines périodes.

- **Animations / Projets**

- Réécriture du projet pédagogique péri et extrascolaire 2023/2026, d'ici fin 2023.
- Le **projet « Poulailier »** se poursuit cette année.
Les classes ouvrent aux poules le matin et l'équipe d'animation les rentrent le soir.
Les familles continuent de s'occuper de Blanchette et Lady Cocotte le week-end.
Les inscriptions des familles pour la période de Septembre à Décembre 2023 ont été ouvertes au début du mois de Septembre.
Il reste 2 créneaux sur les 12 proposés de disponibles (02/03 et 09/10 décembre).

- **Centre de loisirs du Mercredi**

- Les enfants du **Centre de Loisirs du Mercredi** participeront à quelques sorties d'ici le mois de Décembre :
 - Spectacle "C'est le chameau qui me l'a dit" sur le Péniche Spectacle de Mamadou Sall, pour 24 enfants de MS et GS.
 - Spectacle "Tochpil'oy" du Théâtre du Pré Perché sur la Péniche Spectacle, pour 12 enfants d'élémentaire et 12 enfants de MS/GS.
 - Concert "Super Ego" à la Salle de la Cité, pour 23 enfants de MS et GS.
- Au cours de l'année les enfants de GS et d'élémentaire iront à la piscine des Gayeulles.
- Les animations proposées par l'équipe d'animation sont menées sous la forme de la Pédagogie Interactive.
Les enfants peuvent naviguer entre les différentes activités, la commencer ou la quitter quand ils le souhaitent selon leur envie, leur temps de concentration.
Les activités collectives sont préférées aux activités individuelles, afin de favoriser le partage, l'entraide et le plaisir de faire ensemble.
- Concernant le temps de repos, les enfants de MS et GS qui souhaitent faire la sieste ou juste un repos en ont la possibilité, selon leurs besoins.

- **Sécurité**

- Nous rappelons que les digicodes pour sortir des écoles sont à destination des adultes (parents, personnels...).
- Les enfants ne doivent pas faire le code de sortie eux-mêmes même s'ils sont accompagnés de leurs parents.
Un enfant connaissant le code, c'est un risque supplémentaire pour sa sécurité, surtout s'il parvient à ouvrir seul le portail.
- Dans les semaines à venir, les codes seront changés régulièrement et seront donnés

7- Questions parents

→ Questions mairie

Grèves :

- Est-il possible de mettre en place un service minimum d'accueil en cas de grève, notamment sur le temps du midi (et le cas échéant, après la classe à 16h ou 16h15) ? Depuis l'an dernier, les parents ont dû assumer un nombre très important de jours de grève. Cette charge est pesante pour les parents qui doivent assumer les aller-retours à l'école à des heures souvent non compatibles avec leur journée de travail et rend l'organisation personnelle et professionnelle difficile. Il s'agirait d'un minimum dans le cadre du service public de l'école.

Monsieur Pepet (REL) :

« Le service minimum d'accueil peut être mis en place sur le temps scolaire de 8h45 à 12h et de 14h15 à 16h15 par la Ville de Rennes, sous réserve de pouvoir garantir un encadrement sécuritaire. Sur les temps périscolaires, celui-ci n'est pas mis en place par la Ville. »

- Quelles solutions pourraient être apportées certains jours de grève ?

Dans d'autres écoles, des alternatives sont proposées (pique-nique supervisé, personne (de la ville?) qui se substitue...).

Dans notre école maternelle, aucun retour anticipé n'est organisé pour les PS/MS/GS.

Les conditions d'encadrement ne sont pas les mêmes en maternelle et primaire mais les conditions semblent plus favorables pour les primaires, laissant entendre que quelque chose pourrait peut-être être organisé également pour les maternelles.

Monsieur Pepet (REL) :

« Plusieurs facteurs rentrent en compte dans les conditions d'ouvertures et fermetures des temps périscolaires d'une école : les métiers concernés, le nombre d'agents absents, nombre d'agents suffisant pour un encadrement des enfants en toute sécurité.

Toutes les écoles sont soumises aux mêmes règles concernant ces conditions d'accueils lors des jours de grève.

Les décisions concernant ces conditions d'accueils sont discutées au cas par cas lors de chaque grève en fonction des personnels présents et absents, et notre capacité à accueillir les enfants en toute sécurité. »

- Pourquoi n'y a-t-il plus d'accueil avec pique-nique sur le temps du midi lors des grèves depuis l'an dernier alors que ça se faisait avant et se fait dans d'autres maternelles ?

Monsieur Pepet (REL) :

« S'il n'y a pas de restauration proposée aux enfants les jours de grèves et que le nombre d'agents encadrants grévistes dépassent les 50%, aucun accueil n'est alors possible car la sécurité des accueils ne peut être garantie.

Si plus de 50% des agents sont présents, le pique-nique peut alors être proposé, sous l'encadrement des agents de la Ville, à condition que la sécurité des accueils soit garantie.

Ce qui n'était pas le cas sur le groupe scolaire Chateaugiron Landry dernièrement.»

Tarifs de la cantine : - Qu'est ce qui a motivé la municipalité à revoir les tarifs et notamment les tarifs plafonds ? L'augmentation des tarifs peut paraître soudaine et importante pour les familles appartenant à certaines tranches. Une augmentation plus progressive n'aurait-elle pas pu être envisagée ?

Remarque : Alors que l'inscription dans un établissement scolaire public était une évidence pour de nombreux parents, les grèves, la hausse des tarifs et la carte scolaire des collèges font craindre une fuite des catégories sociales moyennes et favorisées vers le privé.

Concernant cette thématique, merci de vous référer à l'information reçue par la Ville via votre espace familles.

→ Questions périscolaire-école

- Lorsqu'il y a des grèves, serait-il possible de connaître les personnels concernés et les revendications ?

À titre informatif pour les parents mais également dans le but d'envisager, le cas échéant, des actions de soutien pour une issue favorable.

Monsieur Pepet (REL) :

« En tant qu'agents publics, il ne nous est pas possible de communiquer sur les personnels concernés ni sur les revendications lors des grèves.

Nous ne pouvons que vous inviter à consulter les médias et les organisations syndicales pour obtenir ces informations. »

→ Question APE-école

- Quels sont les besoins d'aide ponctuelle pour organiser des événements dans l'école

Madame Thomas (directrice) :

« Certaines classes auront besoin d'accompagnateurs pour la classe dehors ou pour d'autres sorties.

Vous serez invités dans les classes pendant la semaine académique de la maternelle.

Dans certaines classes, les parents seront invités à venir présenter leur métier, leurs passions ou leurs loisirs aux enfants.»

- Dans quelle mesure les enfants, en fonction de leur classe (TPS/PS, MS, GS), sont-ils exposés aux écrans durant le temps scolaire ou périscolaire ?

- Pouvez-vous nous indiquer quel usage pédagogique faites-vous du TBI ?

Monsieur Pepet (REL) :

« Les enfants ne sont pas soumis aux écrans sur les temps périscolaires.

En fin de période, s'il ne fait pas beau, les plus grands peuvent exceptionnellement regarder une vidéo ludique, sous réserve de l'accord de l'enseignante. »

Madame Thomas (enseignante classe 1) :

« Les tableaux numériques sont dans les classes 1, 2 et 3, c'est à dire les classes de GS et GS/MS. Dans ma classe, le tableau est utilisé ponctuellement. A l'accueil pour le rituel de la date. Il peut ensuite être utilisé pour présenter les ateliers. Il sert aussi de support pour la découverte de nouveaux mots, œuvres d'art, albums, documentaires, Beneylu ... Il est toujours éteint pendant les ateliers. »

Madame Doclin (enseignante classe 2) :

« Dans ma classe, il est utilisé le matin comme tableau de présence dans un premier temps puis pour la réalisation de la date et de la météo. La vidéo de « Radio école » est visualisée pendant la matinée (3 à 4 minutes). Occasionnellement, une lecture d'histoire ou des rituels de mathématiques peuvent être faits avec le TNI. Le TNI sert de support pour les comptines en LSF, le graphisme et les arts plastiques. Nous l'utilisons aussi pour faire le bilan de la semaine le vendredi après-midi. »

Madame Prioul (ASEM classe 4) appelle aux dons de vêtements ou sous-vêtements pour l'école.

8- Dates des « conseils école » suivants.

28 mars 2024 et 27 juin 2024

Cordialement

Valérie THOMAS

